



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210503_09

Séance du 3 mai 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 18

Date de la convocation :

26 avril 2021

Date d'affichage :

10 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Martial VERNEREY

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : RD 286 – Rue de Champagnole, attribution des travaux (plateaux surélevés, bordures) et demande de subvention « amendes de police »

Le Département va procéder en septembre prochain au renouvellement d'au moins une partie de la RD 286 (rue de Champagnole). Ces travaux sont l'occasion pour la Commune d'améliorer le plateau surélevé devant la mairie, de créer un nouveau plateau surélevé vers le cimetière et de renouveler les bordures les plus dégradées. Gérard MUGNIOT, adjoint en charge de la mairie, a obtenu un devis de la part de la SJE, entreprise missionnée par le Département :

- Création d'un plateau surélevé..... 11 470,20 € HT
- Remplacement de bordures 6 803,00 € HT
- Amélioration du plateau surélevé existant
et remplacement de potelets 2 340,00 € HT
- Total 20 613,20 € HT

Une partie des travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 25% au titre des amendes de police : 6 409,20 € pour le plateau surélevé et 500,00 € pour la signalisation routière liée au plateau, soit un total de dépenses subventionnables de 6 909,20 €, représentant une subvention attendue de 1 727,30 €.

Par 17 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal :

- attribue les travaux à l'entreprise SJE,
- sollicite le Département du Jura pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour les travaux susmentionnés,
- donne pouvoir à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE